



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier Mardi 6 octobre 2020

Le président Manuel Siggen souhaite la bienvenue aux membres et aux auditeurs. Il rappelle les mesures de protection qui nous permettent de tenir cette séance en temps de pandémie.

1) Appel nominal

Présents : Baehni Luc, Benza Isabelle, Besson Anne-Marie, Christen Gioia, De Icco Evelyne, Deslarzes Louis-Frédéric, Duplain Jérôme, Duvauchelle Anika, Henchoz Guillaume, Jolliet Bernard, Laforge Frédéric, Liardon Nicolas, Lippuner Luc, Massard Nicolas, Mauron Guy, Mezenen Nicolas, Mezenen Sandrine, Moinecourt Martine, Naito Baptiste, Nicolet-dit-Félix Didier, Perreaud Julien, Perreaud Nicole, Piguet Léo, Pilet Guy, Pittet Sebastien, Rasori Alessandro, Reymond Jan, Rézenne Marlène, Rochat Valentin, Siggen Manuel, Torelle Jean-Claude, Türk François, Vincent Michel, Vuille Dominique, Zimmermann Christine, Wettstein Harri.

Excusés : Baehni Agnès, Baehni Ariane, Besson Jean-Jacques, Bieri Ulysse, Blum André, Boulaz Roland, Boulaz Marius, Boulaz Martine, de Andrès Alberto, Deslarzes Patricia, Egles Giselle, Ewald Patrice, Gaudard Michel, Gaudard Rose Olga, Genoud Mathieu, Golaz Françoise, Goumaz Janine, Hostettler Grégoire, Hostettler Diane Laetitia, Jordan Michel, Kinal Vernonika, Kloetzer Laurent, Kloetzer Laure, Kuster Kim, Lugon Pascal, Melllioret Caroline, Moinecourt Jacques, Monnier Viviane, Panchaud Damien, Petitmermet Alain, Pugin Martine, Rémy Christophe, Rey Cédric, Reymond Delphine, Simond Christine, Simond Jean, Varadi Daniel, Vésy Diomira, Vuichard Rémi, Zimmermann Vincent.

36 personnes sont présentes. Le Conseil peut valablement siéger. La séance est ouverte.

2) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2020

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions.

4) Assermentations et démissions éventuelles

Verena Huber est assermentée.

37 conseillers généraux assermentés siègent désormais au sein de ce Conseil.

Les conseillers généraux Christian Golay, William Reichenbach et Diomira Vesny présentent leur démission.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 2 octobre 2020)

Aucune proposition n'a été déposée dans les délais impartis.

6) Communications du bureau et de la Municipalité

Communications du bureau

Les 30 dernières années d'archives du Conseil sont désormais reliées. Les travaux ont été réalisés pendant la période de semi-confinement. Les archives du Conseil peuvent être consultées auprès du secrétaire général ou du président du Conseil.

Lors de la prochaine séance du 1^{er} décembre, il y aura une présentation de l'UCV portant sur le rôle et les responsabilités du Conseil général. Cette présentation devrait durer une heure environ.

La fin de la législature communale est agendée au premier semestre de l'année 2021. Le 18 janvier 2021 est la date limite pour le dépôt des listes des candidats à la nouvelle Municipalité. Les élections municipales sont fixées au 7 mars.

Le président Manuel Siggen demande aux membres qui siègent dans les structures intercommunales d'honorer leur charge. Il y a eu des désistements de dernières minutes lors de certaines séances importantes. Il insiste sur les enjeux économiques et politiques très importants qui se jouent au sein de ces associations intercommunales.

Communications de la Municipalité

Une séance d'information concernant la réfection de la route de Vaulion à l'intention de la population s'est récemment tenue. La mise à l'enquête et la remise d'un préavis auront lieu lors du prochain Conseil général. La Municipalité espère pouvoir donner le premier coup de pioche au printemps.

Le projet de réfection route entre Croy et Romainmotier est toujours en discussion et se déroule bien.

La Municipalité discute de plusieurs variantes avec le Canton concernant la réfection de la route de la Bretenause.

Le site internet est en fonction. Un travail sur le référencement va être effectué.

Dès l'année prochaine, une personne va épauler et remplacer Martine Pugin. La Municipalité table sur une passation en douceur.

7) Elections statutaires

Elections AIVN (suppléance)

La conseillère Marlène Rézenne se demande si cela vaut la peine de repourvoir le poste en question alors que des modifications statutaires sont dans les tuyaux.

Guillaume Henchoz demande les date de cette revision des statuts. Il lui est répondu que le nouveau règlement sera effectif en juillet 2021.

Evelyne de Icco se présente à la suppléance. Seule candidate, elle est élue par acclamation.

Election à la Commission de gestion et finances.

3 candidats se font connaître : Nicolas Liardon, Nicolas Mezenen et Guy Pilet. Le président du Conseil Manuel Siggen rappelle la procédure d'élection. Il s'agit d'une élection en deux tours (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

1er tour

Nicolas Liardon : 14 voix

Guy Pilet : 2 voix
Nicolas Mezenen : 15 voix

Personne n'obtient de majorité absolue, un deuxième tour est effectué.

2ème tour

Nicolas Liardon : 17 voix
Guy Pilet annonce son retrait
Nicolas Mezenen : 17 voix

Martine Moinecourt estime que la situation n'est pas claire dans la mesure où Monsieur Pilet s'est retiré au milieu du deuxième tour alors que le comptage des voix a déjà été effectué pour Monsieur Liardon.

Guillaume Henchoz signale qu'il n'y a vraisemblablement aucun article dans aucun règlement qui permette de statuer sur la chose et que le déroulement du scrutin relève des choix et de l'autorité de la présidence du Conseil à moins qu'une motion ne soit déposée afin de reprendre l'élection.

Manuel Siggen affirme que le retrait de Monsieur Pilet n'est pas un problème et enjoint les membres du Conseil à poursuivre. La séance. Tout le monde parle en même temps. Une motion d'ordre est déposée dans la cacophonie ambiante afin de recommencer la votation. La motion est soutenue, elle est soumise à discussion. Martine Moinecourt insiste sur la nécessité de tout remettre à plat. François Türk demande des explications sur le déroulement de l'élection si la motion est acceptée. Le président manuel Siggen explique à nouveau la procédure. Il va demander s'il y a des volontaires dans la salle. Ensuite, il sera procédé à une élection en un ou deux tours. Le premier tour s'effectue à la majorité absolue et le second à la majorité relative. En cas d'égalité le président du Conseil général peut trancher (Article 72 du règlement).

La motion d'ordre est acceptée à la majorité moins deux voix et deux abstentions

Nicolas Liardon et Nicolas Mezenen manifestent à nouveau leur intérêt pour la Commission de gestion et finances.

1er tour :
Nicolas Liardon : 17 voix
Nicolas Mezenen : 15 voix

2ème tour
Nicolas Liardon : 18 voix

Nicolas Mezenen : 14 voix

Nicolas Liardon est élu à la suppléance de la Commission de gestion et finances.

8) Préavis 03/2020 : arrêté d'imposition

Il est procédé à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui soutient le préavis 03/2020 tel que présenté par la Municipalité.

Mme Rézenne souhaite savoir si le point 8 concernant la perception d'un impôt complémentaire sur les immeubles est nouveau : La Municipalité lui répond que ce point existe depuis deux ans.

Guy Pilet a des questions sur la réforme policière. Il souhaite savoir pourquoi les montants sont si importants alors que la réforme date de 2011.

Nils Monbaron lui répond qu'il est difficile de se prononcer sur ce sujet qui concerne la facture sociale à l'heure actuelle. Il mentionne également l'impact du Coronavirus.

Guy Pilet insiste sur les conséquences de cette réforme policière. Nils Monbaron lui répond qu'il va bientôt aborder cette question qui est sensible.

Jérôme Duplain demande pourquoi le Conseil se prononce sur ce préavis alors que les budgets ne sont pas encore présentés. Il lui est répondu que c'est une disposition établie par les autorités cantonales qui est assez malheureuse.

L'avis 03/2020 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions

9) Préavis 04/2020 : réponse au Postulat Pilet « Futurs travaux de rénovation des chaussées »

Le président Manuel Siggen rappelle le fonctionnement et le traitement d'un postulat. Il s'agit d'une invitation à la Municipalité de prendre position et de proposer un rapport. Le préavis 04/2020 est donc bien un rapport de la Municipalité. Ce rapport a été présenté à la Commission de gestion et finances.

Marlène Rézenne demande pourquoi ce rapport s'articule sous la forme d'un préavis.

Le président Manuel Siggen lui rappelle que tous les documents écrits par la Municipalité à l'intention du Conseil général doivent faire l'objet d'un préavis.

Il est procédé à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances.

La conseillère Martine Moinecourt s'interroge sur le rapport de la Municipalité. Elle souhaite savoir s'il y a la volonté d'accentuer ou d'atténuer la luminosité.

Le syndic Nils Monbaron lui répond qu'il souhaite donner la priorité à la luminosité et à l'énergie. Il mentionne également la dimension comptable du dispositif ainsi que les aspects esthétiques qui doivent être vérifiés par les monuments historiques.

Le municipal Yves Mouquin qualifie le sujet de l'éclairage public de périlleux. Il plaide pour un éclairage moderne qui puisse utiliser les lanternes déjà en place.

Le municipal Marc Benoit rappelle que certaines zones dévolues à l'éclairage public ne sont pas du ressort de la Municipalité mais sous la responsabilité du Canton. Il rappelle que la mise en place de cet éclairage peut comprendre des mesures d'installation qui vont permettre à la Municipalité d'expérimenter diverses formes d'extinction des lumières.

Le conseiller Sebastien Pittet insiste. Il aimerait entendre la position de la Municipalité sur le thème de l'éclairage public et demande aux Municipaux s'ils sont favorables ou non à l'idée de procéder à une extinction totale des feux comme c'est le cas dans certaines communes.

Le syndic Nils Monbaron répond que la Municipalité est bridée par le Canton. Mais que des essais vont être menés.

Le conseiller Guy Pilet déplore le fait que le rapport ne parle pas de pollution lumineuse.

Le syndic Nils Monbaron rappelle que l'ancien syndic Michel Gaudard avait déjà en son temps calmé les ardeurs du Canton qui souhaitait développer l'éclairage public.

Le conseiller Guy Pilet rappelle que les faits datent d'il y a plus de 20 ans et que la situation a bien évolué.

Le municipal Marc Benoit rappelle que le nouvel éclairage public fera l'objet d'un appel d'offres et que le nouveau dispositif laisse la possibilité d'agir sur la luminosité.

La conseillère Marlène Rézenne estime que le rapport suffit et qu'on peut passer à un autre point.

Le conseiller François Türk a appris oralement d'autres éléments qui ne sont pas présents dans le préavis. Il souhaite savoir si en se prononçant au moment du vote sur le préavis, il se prononce également sur les propos qui viennent d'être échangés oralement au sein de ce Conseil.

Le président Manuel Siggen lui répond que les membres du Conseil général vont se prononcer sur le préavis tel qu'il a été fourni avec la convocation et l'ordre du jour.

Le secrétaire Guillaume Henchoz rappelle qu'à toute fin utile un procès-verbal des séances est rédigé puis soumis au vote à chaque nouveau Conseil.

Sebastien Pittet suggère aux membres du Conseil général intéressés par la thématique de la pollution lumineuse dans les agglomérations de consulter le site internet de l'association Lampaire.

Le préavis est approuvé à la majorité moins une voix et huit abstentions.

10) Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN : L'association validera ces nouveaux statuts le mercredi 7 octobre 2020.

ASCOVABANO : les portacabines pour les classes de Vaulion sont fonctionnelles. La réflexion sur le développement démographique se poursuit. Deux ou trois classes vont devoir ouvrir.

ORPC : Une séance s'est déroulée le 16 septembre. Dans les changements à venir, on note l'engagement d'un cadre : Sebastien Jeanmonot. Les comptes ont été acceptés ainsi qu'un nouveau règlement proposé par le Canton. Les antennes régionales sont abandonnées. Il n'y aura plus que 6 points dans le Canton de VD. Projet de construction de box à Orbe. Légère baisse au niveau du coup par habitant. Un rapport a été publié sur les activités de la Protection civile en cette période de pandémie.

SDISPO : Une réadaptation des salaires au sein du dispositif va avoir lieu. Le Major Pascal Turin quitte la structure au 31 décembre 2021.

11) Divers

La conseillère Nicole Perreaud demande si quelqu'un est au courant des travaux effectués sur l'antenne Swisscom qui se sont déroulés de nuit.

Le conseiller Dominique Vuille signale un problème de blocage au niveau de la ventilation.

La conseillère Marlène Rézenne s'inquiète de l'approvisionnement des fontaines sur la route de Vaulion.

Le syndic Nils Monbaron prend note et investigue la chose.

La conseillère Martine Moinecourt demande à la Municipalité pourquoi cette dernière n'a pas activé la Commission de l'urbanisme afin de lui permettre de consulter les projets de travaux de la route de Vaulion.

Le syndic Nils Monbaron lui répond que de nombreux acteurs sont déjà consultés au niveau du Canton et qu'en l'état, la Municipalité ne souhaitait pas faire appel à la Commission de l'urbanisme.

Le conseiller Jérôme Duplain demande où en est le dossier concernant le stand de tir.

Le syndic Nils Monbaron lui répond que le dossier ne fait pas partie des urgences à traiter. Des devis ont été demandés et la Municipalité attend les résultats.

Le conseiller Dominique Vuille s'inquiète de la Source de la Diaz et des mousses blanches qu'on a pu observer. Il demande si des prélèvements ont été effectués.

Le conseiller Louis Deslarze rappelle que faire des prélèvements soi-même ne sert strictement à rien. Par contre, il enjoint les personnes qui constatent l'apparition de mousses blanches ou toute autre forme de suspicion de pollution de les signaler dans les plus brefs délais aux autorités compétentes, en l'occurrence le garde-chasse et/ou le garde-pêche.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 21h33.

Le président

Manuel Siggen



Le secrétaire

Guillaume Henchoz

